



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 20 septembre 2010

Date de la convocation : .....14/09/2010  
Date d'affichage convocation : .....14/09/2010

L'an deux mille dix et le vingt septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>26</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>32</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2010-09-102**

**Modification du tableau des effectifs**

**Présents** : Mmes et MM : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Incarnation CHALLENGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA.

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme Mireille BARBUSSE pour M. Alain CAMPACI - Mme Carine BORD pour M. Cédric BONATO - Mme Muriel GIBERT pour M. Jacques DELORD - Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Richard PAULET

**Absents excusés** : M. Julien CANCE - M. Yves FONTANET - Mme Laure PELATAN - Mme Christel PAGES - Mme Maryline POUGENC

Monsieur BERNARD-BERTRAND, Vice-président, évoque la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ainsi que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

#### Restauration scolaire :

Afin de remplacer un agent de restauration scolaire, mis à disposition jusqu'alors par la Commune du Grau du Roi et qui a fait valoir ses droits à la retraite, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 28h.

#### Ressources Humaines :

Suite à une réorganisation du service des Ressources Humaines, il convient de créer un poste en CUI – CAE (contrat unique d'insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010 pour une durée initiale de 12 mois renouvelable pour une période de 6 mois (18 mois maximum au total).

Ce contrat, appelé « CAE Passerelle » est destiné aux personnes sans emploi de moins de 16 à 25 ans révolus diplômés qui souhaitent acquérir une expérience professionnelle pour lesquels une période d'emploi est de nature à favoriser leur stabilisation sur le marché du travail. L'employeur doit souscrire avec l'état (DDTEFP). Le taux de remboursement par l'ASP, s'élève à 90% (sur base du smic horaire) calculé sur une durée hebdomadaire de 20h. Pour les agents à temps complet, les charges salariales correspondant aux heures effectuées au-delà des 20h00 hebdomadaires sont à l'entière charge de l'employeur.

Pour cela, il convient de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

FILIERE	CREATION	
	Nb de postes	Grade et temps de travail
Technique	1	Adjoint Technique de 2ème classe à TNC 28h
	1	CUI-CAE à Temps Complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- De modifier le tableau des effectifs comme indiqué dans le tableau ci-dessus
- De conclure une convention avec la DDTEFP pour l'agent sous contrat CUI
- De prévoir les crédits nécessaires pour supporter les charges salariales relatives aux heures effectuées au-delà de 20 h 00 hebdomadaire dans le cadre du CUI
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 21 septembre 2010

Le Président,  
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifiée, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 20 septembre 2010

Date de la convocation : .....14/09/2010

Date d'affichage convocation : .....14/09/2010

L'an deux mille dix et le vingt septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>27</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>33</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2010-09-103**

**Avenant  
avec DIAC LOCATION  
pour dépassement du  
kilométrage contractuel**

**Présents** : Mmes et MM : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Mme Laure PELATAN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA.

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme Mireille BARBUSSE pour M. Alain CAMPACI - Mme Carine BORD pour M. Cédric BONATO - Mme Muriel GIBERT pour M. Jacques DELORD - Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Richard PAULET

**Absents excusés** : M. Julien CANCE - M. Yves FONTANET - Mme Christel PAGES - Mme Maryline POUGENC

**Secrétaire de séance** : M. Noël GENIALE

Monsieur CUBILIER, Vice-Président, évoque la délibération n° 2006-03-29-22 du 29 mars 2006 par laquelle le Conseil Communautaire a attribué le marché de location pour trois véhicules à la société DIAC LOCATION du 5 mai 2006 au 4 mai 2011.

Le contrat de location du véhicule Renault Mégane immatriculé 9474 ZE 30 prévoyait un kilométrage maximum de 50 000 km, atteint à ce jour.

Afin de pouvoir utiliser le véhicule jusqu'à la fin du contrat, il convient d'ajuster le kilométrage et de le fixer à 80 000 km pour la durée restante du contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter un avenant n°1 fixant la nouvelle mensualité avec versement d'un solde correctif, correspondant à une régularisation depuis le début du contrat.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 21 septembre 2010  
Le Président,  
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 20 septembre 2010

Date de la convocation : .....14/09/2010  
Date d'affichage convocation : .....14/09/2010

L'an deux mille dix et le vingt septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>28</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>34</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Présents** : Mmes et MM : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Christel PAGES Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA.

**N°2010-09-104**

**Décision modificative n° 4  
Budget Principal**

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme Mireille BARBUSSE pour M. Alain CAMPACI - Mme Carine BORD pour M. Cédric BONATO - Mme Muriel GIBERT pour M. Jacques DELORD Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE – Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Richard PAULET

**Absents excusés** : M. Julien CANCE - M. Yves FONTANET - Mme Maryline POUGENC

**Secrétaire de séance** : M. Noël GENIALE

Monsieur GENIALE, Vice-Président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Dans le cadre du marché de la collecte des ordures ménagères, la Communauté de Communes Terre de Camargue a cédé au titulaire du marché, à titre gratuit, un camion acquis en 2007.

Afin de procéder au rétablissement des écritures d'ordre et d'extraire le bien de l'inventaire, il convient de réaliser la décision modificative n°4 sur le budget principal, ci-après détaillée :

Article	Désignation	Montant
D 20442-01	Subv. éq.nature pers. droit privé	42 556.00 €
R 2182-01	Matériel de transport	42 556.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter la décision modificative n°4 sur le Budget Principal, ci-dessus détaillée,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 21 septembre 2010  
Le Président,  
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 20 septembre 2010

Date de la convocation : .....14/09/2010  
Date d'affichage convocation : .....14/09/2010

L'an deux mille dix et le vingt septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>28</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>34</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Présents** : Mmes et MM : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Christel PAGES Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA.

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme Mireille BARBUSSE pour M. Alain CAMPACI - Mme Carine BORD pour M. Cédric BONATO - Mme Muriel GIBERT pour M. Jacques DELORD Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE – Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Richard PAULET

**Absents excusés** : M. Julien CANCE - M. Yves FONTANET - Mme Maryline POUGENC

**Secrétaire de séance** : M. Noël GENIALE

**N°2010-09-105**

**Décision modificative n° 5  
Budget Principal**

Monsieur GENIALE, Vice-Président, rappelle les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

A la suite d'une panne importante sur la pompe d'arrosage au stade du Bourgidou à Aigues Mortes, il est nécessaire procéder au remplacement complet du système actuel, trop vétuste pour envisager une réparation.

Cette dépense non prévue lors de l'élaboration budgétaire nécessite une ouverture de crédit.

Pour cela, il convient de réaliser la décision modificative n°5 sur le Budget Principal, ci-après détaillée :

Article	Désignation	Montant
D 2188-983-412	Acquisitions	3 750.00 €
D 2313-919-414	Plancher & Pontons Base Nautique	- 3 750.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter la décision modificative n°5 sur le Budget Principal, ci-dessus détaillée,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 21 septembre 2010  
Le Président,  
Léopold ROSSO



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 20 septembre 2010

Date de la convocation : .....14/09/2010  
Date d'affichage convocation : .....14/09/2010

L'an deux mille dix et le vingt septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>28</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>34</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2010-09-106**  
**Décision modificative n° 6**  
**Budget Principal**

**Présents** : Mmes et MM : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Christel PAGES Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA.

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme Mireille BARBUSSE pour M. Alain CAMPACI - Mme Carine BORD pour M. Cédric BONATO - Mme Muriel GIBERT pour M. Jacques DELORD Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE – Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Richard PAULET

**Absents excusés** : M. Julien CANCE - M. Yves FONTANET - Mme Maryline POUGENC

**Secrétaire de séance** : M. Noël GENIALE

Monsieur GENIALE, Vice-Président, rappelle les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Dans le cadre de la mise en place de la redevance spéciale, il a été nécessaire de recueillir un grand nombre d'informations auprès de multiples sources. La difficulté de synthèse des données a entraîné l'apparition de doublons.

Afin de permettre leur annulation, il convient de réajuster les crédits et de réaliser la décision modificative n°6 sur le Budget Principal, ci-après détaillée :

Article	Désignation	Montant
D 022-01	Dépenses imprévues fonctionnement	- 2 500.00 €
D 673-812	Titres annulés (exerc. antér.)	2 500.00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter la décision modificative n°6 sur le Budget Principal, ci-dessus détaillée,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 21 septembre 2010  
Le Président,  
Léopold ROSSO



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 20 septembre 2010

Date de la convocation : .....14/09/2010  
Date d'affichage convocation : .....14/09/2010

L'an deux mille dix et le vingt septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>28</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>34</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Présents** : Mmes et MM : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Christel PAGES Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA.

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme Mireille BARBUSSE pour M. Alain CAMPACI - Mme Carine BORD pour M. Cédric BONATO - Mme Muriel GIBERT pour M. Jacques DELORD - Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Richard PAULET

**Absents excusés** : M. Julien CANCE - M. Yves FONTANET - Mme Maryline POUGENC

**Secrétaire de séance** : M. Noël GENIALE

**N°2010-09-107**

**Convention de mise à disposition  
régulière du personnel de la  
Communauté de Communes  
Terre de Camargue  
vers les Communes**

Monsieur BERNARD-BERTRAND, Vice-Président, évoque la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction Publique Territoriale, et notamment son article 61. Le décret n°85-1081 du 8 octobre 1985 modifié relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires Territoriaux.

La Communauté de Communes Terre de Camargue met à disposition des communes, des agents du service de la restauration dans le cadre de l'accueil des enfants, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, en période scolaire, dans les salles d'accueils prévues à cet effet, en soutien des agents municipaux.

Il convient de conclure une convention cadre fixant les modalités administratives, techniques et financières de cette mise à disposition.

La liste des agents mis à disposition sera jointe en annexe aux conventions conclues avec chaque commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'approuver la convention de mise à disposition régulière du personnel de la Communauté de Communes Terre de Camargue vers les Communes
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 21 septembre 2010  
Le Président,  
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifié, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 20 septembre 2010

Date de la convocation : .....14/09/2010  
Date d'affichage convocation : .....14/09/2010

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>28</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>34</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2010-09-108**

**Marché public de travaux pour la  
rénovation des réseaux  
d'assainissement  
Avenue de la Pinède sur la  
Commune du Grau du Roi**

L'an deux mille dix et le vingt septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents** : Mmes et MM : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Christel PAGES Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA.

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme Mireille BARBUSSE pour M. Alain CAMPACI - Mme Carine BORD pour M. Cédric BONATO - Mme Muriel GIBERT pour M. Jacques DELORD - Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Richard PAULET

**Absents excusés** : M. Julien CANCE - M. Yves FONTANET - Mme Maryline POUGENC

**Secrétaire de séance** : M. Noël GENIALE

Monsieur CUBILIER, Vice-Président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment la compétence « Etudes, construction et exploitation du réseau d'assainissement des communes membres ».

Un appel d'offres ouvert pour le marché de travaux de rénovation des réseaux d'assainissement, avenue de la Pinède à Le Grau du Roi, soumis aux dispositions des articles 33 Alinéa 3 et 57 à 59 du code des Marchés Publics, a été lancé le 26 juillet 2010 avec date limite de réception des offres fixée au 10/09/2010.

Ce marché est divisé en deux lots :

- Lot A - Rénovation réseaux assainissement
- Lot B - Essais, contrôle et tests

La Commission d'appel d'Offres réunie le 20 septembre 2010 a attribué les marchés de la façon suivante:

- Lot A, attribué à l'entreprise SADE sise à Vendargues pour un montant de 794 867,46 € HT
- Lot B, attribué à l'entreprise SAUR France sise à Nîmes pour un montant de 11 215,10 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'attribuer les marchés de travaux pour la rénovation des réseaux d'assainissement, avenue de la Pinède sur la Commune de Le Grau du Roi, comme indiqué ci-dessus et conformément à l'avis de la Commission d'appel d'offres
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 21 septembre 2010

Le Président,  
Léopold ROSSO



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 20 septembre 2010

Date de la convocation : .....14/09/2010  
Date d'affichage convocation : .....14/09/2010

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>28</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>34</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

L'an deux mille dix et le vingt septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et MM : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Christel PAGES Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA.

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Mireille BARBUSSE pour M. Alain CAMPACI - Mme Carine BORD pour M. Cédric BONATO - Mme Muriel GIBERT pour M. Jacques DELORD - Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Richard PAULET

**Absents excusés :** M. Julien CANCE - M. Yves FONTANET - Mme Maryline POUGENC

**Secrétaire de séance :** M. Noël GENIALE

**N°2010-09-109**

**Avenant n°2  
Lot n°4 « Légumes Surgelés »  
Marché de fourniture  
de denrées alimentaires  
pour la Cuisine Centrale  
Communautaire**

Monsieur BONATO, Vice-Président, évoque la délibération n°2008-02-21 du 27 février 2008 par laquelle le Conseil Communautaire a attribué le lot 4 « Légumes Surgelés » du marché de fournitures de denrées alimentaires pour la Cuisine Centrale Communautaire à la société POMONA – sise à NIMES pour une durée de 3 ans (1ère période initiale jusqu'au 31 décembre 2008 puis deux périodes de reconduction du marché de 1 an chacune).

Par délibération n° 2009-11-175 du 25/11/2009, le Conseil Communautaire a adopté un avenant n° 1 modifiant le montant de la prestation pour la première période de reconduction.

Pour la seconde période de reconduction du marché, le montant minimum prévu s'élève à 7 824.00 € HT et le montant maximum à 15 648.00 € HT. Or, le montant maximum inscrit dans l'acte d'engagement pour cette période du 01/01/2010 au 31/12/2010, s'avère insuffisant et ne permet pas de pouvoir réaliser les commandes jusqu'à la fin de l'année.

En conséquence, il est proposé de modifier le montant de la prestation comme suit :

- Montant maxi 2<sup>ème</sup> période reconduction du marché : ..... 15 648.00 € HT
- Plus-value, objet de l'avenant n°2 : ..... 2 274.88 € HT soit 2 400.00 € TTC
- Montant maxi définitif 2<sup>ème</sup> période reconduction du marché : ..... 17 922.88 € HT soit 18 908.64 € TTC

La plus-value s'élève donc à 14,5 % du marché pour la seconde année de reconduction, soit 4,9 % pour la totalité du marché (3 années).

Le cumul de l'avenant n°1 et de l'avenant n°2 représente 9,8% pour la totalité du marché.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant n°2 - Lot 4 « Légumes Surgelés » du marché de fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale Communautaire pour les raisons ci-dessus évoquées,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 21 septembre 2010  
Le Président,  
Léopold ROSSO**

Le Président :

- Certifié, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informé qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 20 septembre 2010

Date de la convocation : .....14/09/2010  
Date d'affichage convocation : .....14/09/2010

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>28</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>34</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### N°2010-09-110

**Avenant n° 1  
Au marché de mission de maîtrise  
d'œuvre relative au remplacement  
des bornes électriques par un  
système de bornes à badges avec  
eau et électricité et la mise en place  
d'un ponton flottant**

L'an deux mille dix et le vingt septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents** : Mmes et MM : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Christel PAGES Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA.

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme Mireille BARBUSSE pour M. Alain CAMPACI - Mme Carine BORD pour M. Cédric BONATO - Mme Muriel GIBERT pour M. Jacques DELORD Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE – Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Richard PAULET

**Absents excusés** : M. Julien CANCE - M. Yves FONTANET - Mme Maryline POUGENC

**Secrétaire de séance** : M. Noël GENIALE

Monsieur SPALMA, Vice-Président, évoque la délibération n° 2006-06-21-31-4 du 21 juin 2006, par laquelle le Conseil Communautaire a attribué le marché de mission de maîtrise d'œuvre relative au remplacement des bornes électriques par un système de bornes à badges avec eau et électricité et la mise en place d'un ponton flottant, au Cabinet Rhône Cévennes Ingénierie (RCI) sis à Alès pour un montant de 23 450.00 € HT, soit la somme de 28 046.20 € TTC.

Vu le nouveau coût de réalisation arrêté au niveau de l'avant-projet à la somme de 461 922.95 € HT.  
Vu le taux de rémunération à 5.8 %

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter un avenant n°1 fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre comme suit :

- Montant initial du marché de maîtrise d'œuvre : ..... 23 450.00 € HT
- Plus-value, objet de l'avenant n°1 : ..... 3 341.53 € HT soit 3 996.47 € TTC
- Montant forfaitaire définitif rémunération maître d'œuvre : ... 26 791.53 € HT soit 32 042.67 € TTC

L'avenant n° 1 représente une plus-value de 14.5 % du marché initial.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant n°1 au marché de mission de maîtrise d'œuvre relative au remplacement des bornes électriques par un système de bornes à badges avec eau et électricité et la mise en place d'un ponton flottant, pour les raisons ci-dessus évoquées,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 21 septembre 2010  
Le Président,  
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 20 septembre 2010

Date de la convocation : .....14/09/2010  
Date d'affichage convocation : .....14/09/2010

L'an deux mille dix et le vingt septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>28</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>34</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2010-09-111**

**Redevance d'assainissement  
non collectif (SPANC)  
Avenant à la délibération  
du 21 janvier 2010  
Mise en place d'un nouveau tarif**

**Présents** : Mmes et MM : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Christel PAGES Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA.

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme Mireille BARBUSSE pour M. Alain CAMPACI - Mme Carine BORD pour M. Cédric BONATO - Mme Muriel GIBERT pour M. Jacques DELORD - Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Richard PAULET

**Absents excusés** : M. Julien CANCE - M. Yves FONTANET - Mme Maryline POUGENC

**Secrétaire de séance** : M. Noël GENIALE

Monsieur CUBILIER, Vice-Président, évoque la délibération n°2010-01-13 du 21 janvier 2010, fixant le tarif relatif à la mise en place de la redevance d'assainissement non collectif (SPANC) pour l'année 2010 et plus particulièrement le forfait de 160 € net par instruction de permis de construire.

Devant les contraintes hydrauliques, beaucoup de permis de construire font l'objet de refus sur les trois communes. Le forfait relatif à la Taxe SPANC comprend, l'instruction, le conseil et la vérification sur site.

Cependant la vérification sur site n'est pas réalisée, lorsque le permis est refusé. Face à cette situation, il est difficile de réclamer le montant total du forfait alors que la prestation n'est pas effectuée dans son intégralité du fait du refus de permis.

Par souci d'équité, il convient de déterminer deux types de tarif de la Taxe SPANC, suivant que le permis est accordé ou refusé, et de les définir pour 2010, comme suit :

Désignation	Tarif actuel / Année 2010	Nouveau tarif / Année 2010
Taxe SPANC pour permis accordé	160 € net	160 € net
Taxe SPANC pour permis refusé	160 € net	70 € net

Les autres tarifs restent inchangés.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter la modification tarifaire ci-dessus présentée
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 21 septembre 2010  
Le Président,  
Léopold ROSSO



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 20 septembre 2010

Date de la convocation : .....14/09/2010  
Date d'affichage convocation : .....14/09/2010

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>27</b>	<b>7</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>32</b>	<b>0</b>	<b>2</b>

**N°2010-09-112**

**Rapport d'activités 2009  
du service public d'assainissement  
non collectif – SPANC**

L'an deux mille dix et le vingt septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents** : Mmes et MM : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Christel PAGES - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA.

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme Mireille BARBUSSE pour M. Alain CAMPACI - Mme Carine BORD pour M. Cédric BONATO - Mme Muriel GIBERT pour M. Jacques DELORD - Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE - M. Etienne MOURRUT pour M. Philippe PARASMO - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Richard PAULET

**Absents excusés** : M. Julien CANCE - M. Yves FONTANET - Mme Maryline POUGENC

**Secrétaire de séance** : M. Noël GENIALE

Monsieur CUBILIER, Vice-Président, présente les éléments détaillés du rapport annuel 2009 du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire émet un avis favorable sur le rapport d'activités 2009 du service public d'assainissement non collectif - SPANC de la Communauté de Communes Terre de Camargue, annexé à la présente, par :

- 32 voix pour
- 2 abstentions

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le  
Le Président,  
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifié, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 20 septembre 2010

Date de la convocation : .....14/09/2010  
Date d'affichage convocation : .....14/09/2010

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>27</b>	<b>7</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>34</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### N°2010-09-113

**Constitution d'un groupement  
de commandes pour le marché  
d'études préalables à passer en  
vue de la mise en place  
d'interconnexions des réseaux  
d'adduction d'eau potable de  
Terre de Camargue, Vauvert et  
les Saintes-Maries-de-la-Mer**

L'an deux mille dix et le vingt septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents** : Mmes et MM : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Christel PAGES - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA.

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme Mireille BARBUSSE pour M. Alain CAMPACI - Mme Carine BORD pour M. Cédric BONATO - Mme Muriel GIBERT pour M. Jacques DELORD Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE - M. Etienne MOURRUT pour M. Philippe PARASMO - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Richard PAULET

**Absents excusés** : M. Julien CANCE - M. Yves FONTANET - Mme Maryline POUGENC

**Secrétaire de séance** : M. Noël GENIALE

Monsieur CUBILIER, Vice-Président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Afin de sécuriser et de garantir la continuité de l'alimentation en eau potable de leurs territoires respectifs, la Communauté de Communes Terre de Camargue, la Commune de Vauvert et la Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer envisagent de procéder à l'interconnexion de leurs réseaux.

Dans cette perspective, une étude préalable est nécessaire afin de définir les travaux à effectuer, d'en réaliser le chiffrage prévisionnel détaillé et d'élaborer les dossiers de demandes de subventions correspondants.

Regrouper leurs besoins en formant un groupement de commandes, dans le cadre d'une procédure commune d'attribution du marché d'études à conclure, permettrait aux trois collectivités d'aboutir à la réalisation de prévisions de travaux cohérentes et de dossiers de subventions communs, tout en bénéficiant de prix plus intéressants.

La Communauté de Communes Terre de Camargue, la Commune de Vauvert et la Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer se sont donc rapprochées pour convenir des modalités de fonctionnement d'un tel groupement et un projet de convention constitutive a été établi.

Conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des marchés publics, il est prévu la création d'un groupement de commandes relatif au marché d'études préalables en vue de l'interconnexion des réseaux d'eau potable, dont la Commune de Vauvert sera le coordonnateur chargé notamment :

- D'une mission d'assistance dans la définition des besoins et leur centralisation,
- De la définition des procédures de consultation,
- De l'élaboration du ou des dossiers de consultation,

- De l'ensemble des opérations de sélection des candidats titulaires, d'analyse des offres et d'attribution du marché, selon les règles internes qu'il a fixées pour les marchés passés en procédure adaptée et avec la participation des autres membres du groupement,
- De la signature et de la notification du marché,
- De l'exécution du marché, chaque membre du groupement restant cependant responsable du règlement de son prix pour la part qui le concerne,
- D'ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour les procédures dont il a la charge.

Le groupement ainsi constitué pour une durée s'étendant jusqu'à la date d'expiration du marché ne donnera lieu, de la part de la Communauté de Communes Terre de Camargue, la Commune de Vauvert et la Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, à aucune participation financière au titre des frais de gestion de la procédure.

- Les prestations, objet du marché d'études seront réglées au titulaire par chacun des membres du groupement, pour leur part respective, soit un tiers du prix du marché chacun.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes Terre de Camargue, la Commune de Vauvert et la Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, relatif au marché d'études préalables à passer en vue de la mise en place d'interconnexions de leurs réseaux d'adduction d'eau potable respectifs, pour une durée s'étendant jusqu'à la date d'expiration du marché, sauf en cas de retrait de l'un ou de l'autre de ses membres,
- D'accepter que la Commune de Vauvert soit désignée comme coordonnateur du groupement,
- D'approuver la convention constitutive du groupement et notamment ses dispositions financières, prévoyant la prise en charge de l'ensemble des frais de gestion de la procédure par le coordonnateur ainsi que la répartition du prix du marché entre ses membres à raison d'un tiers chacun,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 21 septembre 2010  
Le Président,  
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 20 septembre 2010

Date de la convocation : .....14/09/2010  
Date d'affichage convocation : .....14/09/2010

L'an deux mille dix et le vingt septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>27</b>	<b>7</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>32</b>	<b>2</b>	<b>0</b>

**N°2010-09-114**

**Instauration d'un tarif escale rapide journée (sans la nuit) pour les ports d'Aigues Mortes et du Grau du Roi – complément à la délibération n° 2010-02-28 du 17 février 2010**

**Présents** : Mmes et MM : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Christel PAGES - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA.

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme Mireille BARBUSSE pour M. Alain CAMPACI - Mme Carine BORD pour M. Cédric BONATO - Mme Muriel GIBERT pour M. Jacques DELORD - Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE - M. Etienne MOURRUT pour M. Philippe PARASMO - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Richard PAULET

**Absents excusés** : M. Julien CANCE - M. Yves FONTANET - Mme Maryline POUGENC

**Secrétaire de séance** : M. Noël GENIALE

Monsieur SPALMA, Vice-Président, évoque la délibération n° 2010-02-28 du 17 février 2010 relative à la fixation des tarifs d'apportements sur les ports maritimes de plaisance de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Pendant la saison estivale, certains plaisanciers font une halte de courte durée pour visiter les villes, s'approvisionner en eau et électricité et ne stationnent pas la nuit dans le port. Or, ces plaisanciers ne s'acquittent d'aucun droit de passage puisqu'aucune tarification ne prévoit ce cas de figure.

Il s'avère que ces plaisanciers occupent gratuitement un emplacement qui pourrait être attribué à un plaisancier qui souhaiterait séjourner plusieurs jours à Aigues Mortes ou au Grau du Roi. Cette situation engendre une perte financière pour la régie des ports maritimes de plaisance.

Escale rapide journée (sans la nuit)	Prestations	Tarif 2010
Tarif 1	Droit de parking (sans eau et sans électricité)	5 €
Tarif 2	<ul style="list-style-type: none"><li>• Arrêt dans le port</li><li>• Fourniture d'eau</li><li>• Fourniture d'électricité</li></ul>	10 €

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide par :

- 32 voix pour
  - 2 voix contre
- D'adopter le tarif escale rapide à la journée (sans la nuit) qui permettrait de libérer les places en fin d'après-midi, pour les plaisanciers qui souhaitent rester plusieurs nuitées, comme évoqué dans le tableau ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le

Le Président,  
Léopold ROSSO





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 20 septembre 2010

Date de la convocation : .....14/09/2010  
Date d'affichage convocation : .....14/09/2010

L'an deux mille dix et le vingt septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>27</b>	<b>7</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>34</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2010-09-115**

**Demande de subventions  
« Travaux d'Aménagement du  
Port Maritime du Grau du Roi et  
d'Aigues Mortes » auprès du  
Conseil Général du Gard  
et du Conseil Régional.**

**Présents** : Mmes et MM : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Christel PAGES - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA.

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme Mireille BARBUSSE pour M. Alain CAMPACI - Mme Carine BORD pour M. Cédric BONATO - Mme Muriel GIBERT pour M. Jacques DELORD - Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE - M. Etienne MOURRUT pour M. Philippe PARASMO - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Richard PAULET

**Absents excusés** : M. Julien CANCE - M. Yves FONTANET - Mme Maryline POUGENC

**Secrétaire de séance** : M. Noël GENIALE

M. SPALMA, Vice-Président rappelle les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Il est nécessaire d'effectuer des travaux d'aménagement des ports consistant à la mise en place de bornes à « pastille » avec raccordement en eau et en électricité pour harmoniser les structures et gérer les consommations des plaisanciers.

#### Port d'Aigues Mortes :

- mise en place de bornes au niveau du quai des remparts, de la porte de Montpellier jusqu'au parking Rives de France et au niveau du quai des croisades entre la capitainerie et le pont Rouge

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à..... 113 640.80 € HT

#### Port du Grau du Roi :

- mise en place de bornes sur le ponton flottant devant la capitainerie rive droite, avec un passage sous le canal des raccordements

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à..... 39 156.83 € HT

Le montant prévisionnel de l'ensemble des travaux s'élève à..... 152 697.63 € HT

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- De solliciter auprès du Conseil Général du Gard et du Conseil Régional toutes les subventions possibles, dans le cadre des travaux d'aménagement des ports maritimes du Grau du Roi et d'Aigues Mortes,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 21 septembre 2010

Le Président,  
Léopold ROSSO



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 20 septembre 2010

Date de la convocation : ..... 14/09/2010  
Date d'affichage convocation : ..... 14/09/2010

L'an deux mille dix et le vingt septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>27</b>	<b>7</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>34</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2010-09-116**  
**Demandes de subventions**  
**Projet d'extension**  
**de la Base Nautique du Vidourle**

**Présents** : Mmes et MM : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Christel PAGES - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA.

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme Mireille BARBUSSE pour M. Alain CAMPACI - Mme Carine BORD pour M. Cédric BONATO - Mme Muriel GIBERT pour M. Jacques DELORD - Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE - M. Etienne MOURRUT pour M. Philippe PARASMO - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Richard PAULET

**Absents excusés** : M. Julien CANCE - M. Yves FONTANET - Mme Maryline POUGENC

**Secrétaire de séance** : M. Noël GENIALE

Les Conseillers Communautaires ont défini les objectifs politiques du projet de territoire de notre communauté et ont décidé de soutenir la pratique « des sports d'eaux » aviron, kayak, voile, piscine.

La Base Nautique du Vidourle est un établissement qui a une vocation sportive, deux associations locales, affiliées à leurs fédérations de tutelle et agréées Jeunesse et sports développent ce secteur : L'aviron club et le Kayak club Terre de Camargue.

Ces clubs organisent des entraînements, des rencontres sportives et reçoivent tout au long de l'année, des stagiaires. A cela s'ajoute un nombre considérable de touristes pendant les vacances scolaires

Les deux collèges et quatre groupes scolaires sont en augmentation d'effectif et demandeurs d'activités nautiques et aquatiques encadrées.

L'objectif du projet est d'augmenter la capacité d'accueil et de recevoir les différents publics dans des conditions optimums. Il est nécessaire de créer des vestiaires comprenant des douches et des sanitaires, et de doter la base d'un espace accueil/administratif et d'une zone technique tout en facilitant l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Les locaux ne convenant plus aux besoins, il est nécessaire de réaliser une extension. Le ministère de la cohésion sociale participe à ce projet par une subvention allouée en 2010.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- De solliciter toutes subventions possibles auprès des différents organismes financeurs, dans le cadre du projet d'extension de la Base Nautique du Vidourle,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 21 septembre 2010

Le Président,  
Léopold ROSSO